

SAGE du bassin de
l'Alagnon

COMPTE RENDU DE REUNION

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunion du 7 juin 2010

L'an deux mille dix, le sept juin à quatorze heures, la Commission Locale de l'eau du bassin versant de l'Alagnon s'est réunie dans les locaux de la Communauté de Commune du Pays de Massiac (47 rue Jean Lépine 15500 MASSIAC) sous la présidence de Monsieur René AUBIJOUX.

ORDRE DU JOUR

- Présentation de l'animatrice du SAGE Alagnon
- Adoption du compte rendu de la séance plénière du 7 décembre 2010 et validation de l'ordre du jour
- Election des vice-présidents et des élus membres du bureau
- Présentation du SDAGE et du Programme de Mesures Loire Bretagne – déclinaison sur le SAGE Alagnon
- Etapes d'élaboration du SAGE Alagnon – calendrier prévisionnel
- Présentation du Contrat Territorial Alagnon par le SIGAL – lien avec le SAGE
- Désignation de représentant(s) de la CLE au comité de pilotage du Contrat Territorial Alagnon
- Avis à rendre sur la liste des « ouvrages grenelle » (limite de retour : 2 juillet 2010)
- Avis à rendre sur le projet de création d'une retenue d'eau au Lioran par le Département du Cantal (limite de retour : 15 juin 2010)
- Calendrier de travail et questions diverses

ETAIENT PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Madame VIGUES Nicole, Messieurs POMMAREL Pierre, AUBIJOUX René, MESTRE Maurice, DESTANNES Michel, PHILIPPON Jean, VILLARET Bernard, GIBELIN Pascal, ALAIN Yvon, ROMEUF Robert, PORTE Jean-Pierre, ROUX René.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Messieurs BONNISSEAU Thibault, DUBOIS André, PAVOT Jean-Pierre, BRUN Hervé.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Madame MAFRA Corinne, Messieurs ROBILLARD Guillaume, GARMY Daniel, CHEGRANI Patrick, BOISSIER Marc, SAGNOL Laurent.

ETAIENT REPRESENTES

Messieurs DELCROS Bernard (mandat à M. AUBIJOUX René), PEGHAIRE Pierre (mandat à M. DESTANNES Michel), BOIT Georges (mandat à M. GIBELIN Pascal), BOUARD Philippe (mandat à M. BONNISSEAU Thibault), le Préfet Coordonnateur du bassin Loire Bretagne (mandat au représentant de la DREAL, M. CHEGRANI Patrick), le délégué interservices pour l'eau de la Haute-Loire (mandat au représentant de la DDT du Cantal, MME MAFRA Corinne).

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mesdames COUPAS Jeannine, BOISSON Céline, Messieurs COUVRET Jacques, PONSONNAILLE Guillaume.

ETAIENT EXCUSES

Monsieur FOURNIER Bruno.

28 voies délibératives sur les 41 que compte la commission ont été comptabilisées.

Pour ouvrir cette réunion, M. AUBIJOUX, Président de la CLE, remercie M. COUVRET de mettre à disposition la salle de réunion de la Communauté de Commune du Pays de Massiac. Il remercie M. le Sous-préfet de Saint-Flour de sa présence pour cette réunion de CLE.

ORDRE DU JOUR N°1 : PRESENTATION DE L'ANIMATRICE SAGE

M. COUVRET expose qu'un appel à candidature a été lancé pour le recrutement d'un(e) animateur(trice) pour le SAGE du bassin versant de l'Alagnon. Après l'examen des candidatures reçues et un entretien, il a été choisi de recruter Céline BOISSON. La nouvelle animatrice a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2010. Un tour de table est réalisé pour faire les présentations.

ORDRE DU JOUR N°2 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 7 DECEMBRE 2010 ET VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. AUBIJOUX demande si des corrections sont à apporter au compte rendu de la séance plénière de la CLE du 7 décembre 2010 et si l'ordre du jour de cette séance convient à tous.

La CLE adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance plénière du 7 décembre 2010 et valide l'ordre du jour de la séance plénière du 7 juin 2010.

ORDRE DU JOUR N°3 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES ELUS MEMBRES DU BUREAU

M. AUBIJOUX rappelle que l'élection des membres du bureau s'est effectuée en deux temps :

- lors de la réunion d'installation de la CLE du 7 décembre 2010 pour les membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées et pour les membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics,
- lors de la réunion du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux le 15 décembre 2009 pour les membres de ce collège.

Il expose ensuite les résultats obtenus et demande si des modifications sont à apporter.

La CLE adopte à l'unanimité la composition du bureau présenté ci-dessous.

6 membres issus du COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	M. René AUBIJOUX (Conseiller général du canton de Blesle) M. Bernard DELCROS (Vice-président du Conseil Général 15) M. Maurice MESTRE (Vice-président du Conseil Général 63) M. Michel DESTANNES (Maire de Massiac) M. Robert ROMEUF (Maire d'Espalem) M. Bernard VILLARET (Maire de Murat)	(PRESIDENT) (1 ^{er} VICE-PRESIDENT) (2 ^{ème} VICE-PRESIDENT)
3 membres issus du COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS CONCERNEES	M. André DUBOIS (France Hydroélectricité) M. Gérard POUDEROUX (Chambre d'agriculture du Cantal) M. Jean-Pierre PAVOT (FDPPMA du Cantal)	
2 membres issus du COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	Le chef de la Mission InterServices de l'Eau du Cantal Le délégué régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	

ORDRE DU JOUR N°4 : PRESENTATION DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES LOIRE BRETAGNE – DECLINAISON SUR LE SAGE ALAGNON

M. CHEGRANI de la DREAL présente le nouveau SDAGE Loire Bretagne. Il rappelle que cette révision du SDAGE prend en compte le nouveau contexte réglementaire fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et intègre de grandes innovations (consultation du public, analyse économique, référentiel « masse d'eau » et « bon état »). Il expose les 15 principaux enjeux du nouveau SDAGE et le contenu du programme de mesures sur le bassin versant de l'Alagnon.

La question des financements possibles pour répondre aux objectifs fixés se pose. M. BOISSIER précise que le 9^{ème} programme pour 2007-2012 de l'Agence de l'Eau a été révisé fin 2009 pour répondre à ces nouveaux objectifs.

Egalement, l'adéquation du 9^{ème} programme avec les objectifs de préservation des têtes de bassin est soulevée notamment en ce qui concerne l'assainissement. M. AUBIJOUX précise que bien souvent les collectivités en têtes de bassin disposent rarement de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts d'une installation ou d'une mise aux normes de leur procédé de traitement. Il insiste sur le fait que préserver la qualité de l'eau dès l'amont est primordiale. Il souhaite à ce titre que les partenaires financiers prennent en compte ses considérations. Afin qu'une solidarité amont/aval puisse s'opérer, M. BOISSIER conclut que le SAGE devra être en mesure de justifier l'intérêt de ses enjeux sur l'ensemble du territoire Allier - Loire amont.

MME MAFRA de la DDT du Cantal poursuit en présentant la déclinaison du SDAGE Loire Bretagne sur le SAGE Alagnon. Elle précise que des réponses face aux enjeux hydrologiques,

morphologiques, zones humides, têtes de bassin et communication devront être apportées et dresse ainsi les premiers contours du futur SAGE.

ORDRE DU JOUR N°5 : ETAPES D'ELABORATION DU SAGE ALAGNON – CALENDRIER PREVISIONNEL

MME MAFRA précise que l'élaboration du SAGE Alagnon s'articulera autour de 4 grandes étapes :

- *L'état des lieux* comprenant (1) l'état initial qui recensera l'ensemble des données existantes et les besoins d'investigation complémentaires, (2) le diagnostic qui permettra d'avoir une connaissance fine du fonctionnement du bassin versant et (3) les tendances, qui estimeront l'évolution des usages et leurs impacts sur la décennie à venir en absence de SAGE, et les scénarios contrastés qui définiront les moyens à mettre en œuvre pour répondre à des objectifs plus ou moins ambitieux.
- *Le choix de la stratégie* en fonction des objectifs visés et des moyens techniques et financiers mobilisables.
- *La rédaction des documents du SAGE* (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), règlement du SAGE, rapport environnemental).
- *L'approbation du SAGE* par arrêté inter-préfectoral.

MME BOISSON poursuit en présentant un premier calendrier sur 6 ans (état des lieux : 2 ans, scénarios tendanciel et contrastés, choix de la stratégie : 2 ans, rédaction : 1 an, approbation : 1 an). Elle précise qu'un calendrier plus adapté se pourra être établi que suite à l'état initial soit après définition des grands enjeux du territoire et des moyens nécessaires pour répondre aux problématiques soulevées.

Les membres de la CLE manifestent alors leur appréhension sur la durée conséquente de la phase d'élaboration. M. BOISSIER précise que le SAGE Alagnon va permettre aux différents acteurs de la CLE de définir eux même leur propre politique de l'eau sur le long terme. M. MESTRE, Vice-Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme, rappelle qu'il est essentiel que l'état des lieux soit réellement partagé par tous afin d'éviter toute remise en cause ultérieure. Egalement, M. POMMAREL, Conseiller régional, insiste sur la portée réglementaire par l'opposabilité à l'administration et aux tiers constitue un intérêt majeur pour une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Pour ces trois raisons, il paraît peu concevable de consacrer un temps réduit à cette phase d'élaboration. A titre d'exemple, M. BOISSIER évoque qu'une durée de 3 ans est déjà nécessaire pour réviser un SAGE approuvé.

ORDRE DU JOUR N°6 : PRESENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON PAR LE SIGAL – LIEN AVEC LE SAGE

M. COUVRET rappelle que, fort d'un premier Contrat de Rivière, les acteurs du bassin versant de l'Alagnon ont souhaité ancrer cette dynamique en réalisant un Contrat Territorial en parallèle au SAGE. M. PONSONNAILLE présente cet outil qui vise à poursuivre les efforts sur la lutte contre les pollutions, sur la restauration morphologique, la gestion des zones humides et la communication.

M BOISSIER rappelle que les SAGE et les Contrats Territoriaux constituent deux outils complémentaires pour la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. En effet, les grandes orientations de gestion qui seront définies par le SAGE du bassin versant de l'Alagnon seront déclinées et mise en application via la mise en œuvre du Contrat Territorial Alagnon.

ORDRE DU JOUR N°7 : DESIGNATION DE REPRESENTANT(S) DE LA CLE AU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON

Pour une meilleure cohérence entre document de planification (SAGE) et outil opérationnel (Contrat Territorial), M. AUBIJOUX propose que les membres de la CLE qui souhaitent faire parti du comité de pilotage se fassent connaître. Ainsi, M. AUBIJOUX, M. BRUN de l'Association « vive l'Alagnon » et M. DUBOIS de France Hydroélectricité demandent à être inscrits à ce comité de pilotage.

La CLE décide à l'unanimité d'être représentée au comité de pilotage du Contrat Territorial Alagnon par M. AUBIJOUX, M. BRUN et M. DUBOIS.

ORDRE DU JOUR N°8 : AVIS A RENDRE SUR LA LISTE DES « OUVRAGES GRENELLE »

M. CHEGRANI explique qu'un plan d'actions national pour la restauration de la continuité écologique est lancé. Un objectif de 400 ouvrages à effacer ou équiper est fixé sur le bassin Loire Bretagne. Afin d'établir une liste des ouvrages prioritaires « grenelle », les critères suivants sont pris en compte:

- la faisabilité technique et opérationnelle, l'opération devant être engagée au plus tard en 2012,
- la justification d'un enjeu en terme de restauration de la continuité (poissons grands migrateur, masse d'eau avec un objectif d'atteinte du bon état en 2015, ...),
- la prise en compte d'une logique d'axe pour la continuité écologique, avec une cohérence d'actions.

M. BOISSIER précise que les travaux de restauration de la continuité sur les ouvrages prioritaires « grenelle » bénéficieront d'un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% et de fonds européens à condition qu'ils soient réalisés avant fin 2012.

M. PONSONNAILLE insiste sur le fait qu'il ne s'agit en rien d'une pression réglementaire et rappelle que le SIGAL a intégré dans la programmation de son Contrat Territorial 15 des ouvrages présélectionnés par l'Agence de l'Eau.

M. AUBIJOUX propose d'ajouter à la liste les 6 ouvrages présents sur la Violette. M. BOISSIER confirme que la liste reste ouverte.

La CLE valide à l'unanimité la liste des ouvrages présentée en annexe.

Afin de mieux comprendre et visualiser les problèmes posés par de tels ouvrages et d'entrevoir les possibilités d'actions vers une restauration de la continuité écologique des cours d'eau, M. AUBIJOUX propose d'organiser une visite de terrain sur certains sites stratégiques le 1^{er} juillet 2010. Une invitation sera envoyée ultérieurement.

ORDRE DU JOUR N°9 : AVIS A RENDRE SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE RETENUE D'EAU AU LIORAN PAR LE DEPARTEMENT DU CANTAL

MME BOISSON présente le projet de création de la retenue d'eau de la gare sur la station du Lioran porté par le Conseil Général du Cantal. Cette retenue vise à améliorer l'offre touristique hivernale et estivale de la station du Lioran en améliorant la qualité et la fonctionnalité de l'enneigement d'une part, et en offrant des opportunités de développement de nouvelles activités estivales de découverte d'autre part.

MME BOISSON explique que, de part ses caractéristiques, ce projet situé sur la commune de Laveissière est soumis à autorisation préfectorale et de ce fait la CLE doit rendre un avis sur ce dossier.

Impacts hydrologiques

La CLE du SAGE Alagnon :

- considère que la description de l'alimentation en eau de la retenue par le trop plein du captage de la Bâche du Rocher du Cerf et les conditions d'utilisation du Viaguin sont imprécises.
- considère qu'il est inutile de poursuivre l'alimentation en eau de la retenue lorsqu'elle est pleine.
- demande qu'un dispositif par vannage permette de stopper l'alimentation en eau de la retenue.

Impacts qualitatifs

La CLE du SAGE Alagnon :

- considère que le risque lié à l'introduction d'espèces allochtones pouvant être nuisibles est à prendre en compte (ex : écrevisses américaines).
- considère qu'une eutrophisation des eaux de la retenue en période estivale est inévitable.
- considère que l'impact de la vidange du dernier mètre de cette éventuelle retenue est réelle sur de la qualité des eaux du milieu récepteur (boues).
- demande qu'un système de contrôle des espèces prévienne toutes contaminations des cours d'eau situés à proximité (pêcherie à l'exutoire).
- suggère qu'un panneau interdisant des activités liées à l'eau (pêche, activités nautiques, ...) soit installé à proximité de la retenue.
- demande qu'un suivi de la qualité des eaux de la retenue soit inscrit au projet.
- demande que, lors de la phase de travaux, un contrôle des fines issues du ruissellement soit opérationnel afin de limiter les perturbations du milieu récepteur. Il devra prendre en compte le risque lié aux catastrophes naturelles.
- insiste pour que les boues issues du dernier mètre en eau de la retenue ne soient en aucun cas rejetées au cours d'eau.

La CLE du SAGE Alagnon émet avec 14 voix un avis favorable sous réserve d'inclure au projet les éléments suivants :

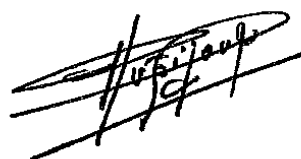
- *une gestion des boues issues du dernier mètre en eau de la retenue compatible avec une non-évacuation vers le cours d'eau (pompage, épandage, ...),*
- *un système de pêcherie en sortie de la réserve afin d'éviter toute contamination des cours d'eau par des espèces allochtones pouvant être nuisibles,*
- *une gestion des risques naturels lors de la phase de travaux afin de prévenir un apport de fines aux cours d'eau (bassin de rétention de l'ensemble des eaux de ruissellement, ...),*
- *un arrêt de l'alimentation de la retenue lorsque le niveau maximal a été atteint afin de supprimer des eaux de rejets potentiellement polluantes*
- *un suivi de la qualité des eaux de la retenue afin d'estimer et de pallier le risque d'eutrophisation.*

M. POMMAREL, Conseiller régional, et M. PAVOT, Président de l'AAPPMA de Murat, émettent un avis défavorable au projet. Il a été comptabilisé 11 abstentions.

Aucune question diverse n'est soulevée. Avant de clore la séance, M. AUBIJOUX remercie les personnes présentes à cette réunion.

La séance est levée à 17h30.

*Le Président de la CLE du SAGE Alagnon,
M. René AUBIJOUX*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Aubijoux', is written over three horizontal lines.

LISTE DES OUVRAGES PRIORITAIRES "GRENELLE" VALIDÉE PAR LA CLE LE 7 JUIN 2010 (Délibération n° 2010-5)

	NOM DE L'OBSTACLE	CODE DE LA MASSE D'EAU	NOM DE LA MASSE D'EAU	COURS D'EAU	DEPARTEMENT
OUVRAGES PRE-IDENTIFIES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	BARRAGE SNCF	FRGR0251	L'ALAGNONNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À SA CONFLUENCE	L'ALAGNONNETTE	CANTAL
	LE COUDOUR	FRGR0249	L'ALLANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	L'ALLANCHE	CANTAL
	PRISE D'EAU DE CHAMBON	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	RADIER PONT DE LAVEISSIERE	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	CHAMBON	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	LEVEE DE LA PIERRE A CANON	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	PRISE D'EAU DE GASPARD	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	MOULIN DE CHANTERONNE	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	PRISE D'EAU DU PACHOU	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	AUROUZE - PRISE D'EAU D'OLEON	FRGR0248	L'ALAGNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ALLANCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	L'ALAGNON	CANTAL
	AUROUZE - PILIERE DE FABRE	FRGR0248	L'ALAGNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ALLANCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	L'ALAGNON	CANTAL
	PRISE D'EAU DE LA ROCHE	FRGR0248	L'ALAGNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ALLANCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	L'ALAGNON	CANTAL
	PRISE D'EAU DU VERDIER	FRGR0248	L'ALAGNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ALLANCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	L'ALAGNON	CANTAL
	MICROCENTRALE DE COURCELLES	FRGR0248	L'ALAGNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ALLANCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	L'ALAGNON	CANTAL
	MOULIN GRAND	FRGR0248	L'ALAGNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ALLANCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	L'ALAGNON	CANTAL
	PRISE D'EAU LES BARAQUES	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	FRAISE HAUT - LAVEISSIERE	FRGR0247	L'ALAGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLANCHE	L'ALAGNON	CANTAL
	PRISE D'EAU DES ITALIENS	FRGR0248	L'ALAGNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ALLANCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	L'ALAGNON	CANTAL
	BARRAGE BOUDON - FERRIERE BAS	FRGR0252	LA SIANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	L'ALAGNON	HAUTE-LOIRE
	MOULIN DU BOS	FRGR1913	LA VOIREUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA SIANNE	HAUTE-LOIRE
SEUIL DANS BLESLE	FRGR1913	LA VOIREUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VOIREUZE	HAUTE-LOIRE	
SEUIL DANS BLESLE	FRGR1913	LA VOIREUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VOIREUZE	HAUTE-LOIRE	
MOULIN DU BUCHET	FRGR1913	LA VOIREUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VOIREUZE	HAUTE-LOIRE	
GUE BUSE	FRGR1996	L'AUZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	L'AUZE	HAUTE-LOIRE	
PROPOSITION D'AJOUT PAR LA CLE	FLORIVAL	FRGR1885	LA VIOLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VIOLETTE	HAUTE-LOIRE
	GRENIER MONTGON - AVAL	FRGR1885	LA VIOLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VIOLETTE	HAUTE-LOIRE
	GRENIER MONTGON - AMONT	FRGR1885	LA VIOLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VIOLETTE	HAUTE-LOIRE
	MONTGON	FRGR1885	LA VIOLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VIOLETTE	HAUTE-LOIRE
	LA CHAPOULE	FRGR1885	LA VIOLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VIOLETTE	HAUTE-LOIRE
	VIADUC DE LA VIOLETTE	FRGR1885	LA VIOLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ALAGNON	LA VIOLETTE	HAUTE-LOIRE

Inscrit au Contrat Territorial Alagnon